



Doc. 11719

26 septembre 2008

L'OCDE et l'économie mondiale

Contribution

Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Rapporteuse: Mme Maria de Belém ROSEIRA, Portugal, Groupe socialiste

1. Tout d'abord, la rapporteuse tient à féliciter M^{me} Anna Lilliehöök de son excellent rapport sur l'OCDE et l'économie mondiale; elle est consciente qu'il est difficile de couvrir toute la gamme des activités de l'OCDE. Dans sa contribution, elle souhaite mettre l'accent sur les questions de protection et d'assistance sociale qui constituent un volet important des activités de l'OCDE.

Le paradoxe de la mondialisation

2. La rapporteuse souscrit très largement à l'approche proposée par l'OCDE dans sa dernière édition des *Perspectives de l'emploi* selon laquelle les répercussions sociales de la mondialisation se caractérisent par un paradoxe. D'une part, la majorité des économistes mettent en lumière les enseignements tirés de l'histoire économique, à savoir que l'ouverture accrue des marchés tend à être associée à une prospérité plus grande. En effet, des échanges commerciaux plus libres et des investissements directs à l'étranger (IDE) contribuent à réaliser les bénéfices sociaux associés à l'exploitation de l'avantage comparatif. D'autre part, l'opinion publique de nombreux pays de l'OCDE s'inquiète néanmoins des risques que la mondialisation peut engendrer en termes d'emplois et de salaires.

3. La rapporteuse estime que ce paradoxe s'explique en premier lieu par l'ampleur sans précédent de la mondialisation. L'éventail des pays qui participent à la mondialisation est beaucoup plus large qu'il ne l'était dans les phases antérieures de l'intégration économique internationale. Le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde et la Chine notamment (les pays dits du groupe BRIC selon la terminologie de l'OCDE) deviennent des partenaires commerciaux et financiers majeurs. Cette évolution entraîne une augmentation considérable du nombre de travailleurs qui se concurrencent sur les marchés mondiaux en termes de production; il est symptomatique que ces quatre pays représentent aujourd'hui 45 % de l'offre mondiale de main-d'œuvre, contre moins d'un cinquième pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

4. Dans le même temps, les innovations technologiques ont contribué à creuser les écarts de revenus et changé la nature de la mondialisation, un exemple saisissant à cet égard étant l'essor rapide de la délocalisation des services aux entreprises, qui étaient auparavant non commerciaux. La nouvelle technologie et la baisse des coûts de transport facilitent la fragmentation de la production des biens comme des services et le transfert de certaines activités dans d'autres pays.

5. Ainsi, le paradoxe de la mondialisation s'explique largement par le fait que l'intégration économique se produit dans un contexte de grande disparité des salaires et d'un fort sentiment d'insécurité en matière d'emploi. La dernière édition des *Perspectives de l'emploi* de l'OCDE montre, en effet, que l'intensification des échanges commerciaux et les délocalisations constituent un facteur potentiel de vulnérabilité pour les travailleurs. Une analyse de l'évolution du commerce et du marché de l'emploi depuis 1980 révèle que les emplois et les salaires sont devenus beaucoup plus vulnérables aux chocs extérieurs.



6. La rapporteuse estime qu'il est essentiel de s'attaquer à ces problèmes. Le soutien de l'opinion publique au renforcement de l'intégration économique internationale (et plus largement au programme de réformes structurelles) risque de faiblir si s'instaure durablement le sentiment que de nombreux travailleurs n'en profitent pas.

7. A cet égard, il est essentiel que les décideurs prennent conscience qu'ils peuvent jouer un rôle majeur en tirant le meilleur parti de la mondialisation et en réduisant les problèmes d'adaptation de la main-d'œuvre. En d'autres termes, la rapporteuse estime que «la mondialisation commence chez soi», ce qui signifie que les politiques et les actions nationales continuent de compter. L'introduction de codes de bonne gouvernance économique et sociale dans les entreprises et dans les politiques publiques est essentielle au niveau national; c'est là une condition préalable à la résolution satisfaisante du paradoxe de la mondialisation.

8. La rapporteuse insiste dans ce contexte sur l'importance de l'«Agenda pour un travail décent» de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette notion va au-delà de la simple dignité. Elle recoupe quatre objectifs: les normes minimales du travail, le salaire minimal, la sécurité sociale et le dialogue social avec les partenaires sociaux. L'Agenda pour un travail décent inclut en effet les «normes fondamentales» de travail qui constituent le socle minimal des droits sociaux établis par la communauté internationale. En tant que cadre légal international des normes sociales, il vise à définir une harmonisation des règles de l'économie mondiale.

9. La stratégie de l'OCDE comprend quatre piliers: définir des politiques macroéconomiques appropriées; lever les obstacles à la participation au marché du travail et à la recherche d'un emploi; s'attaquer aux obstacles à la demande de main-d'œuvre dus aux marchés de l'emploi et des produits; enfin, faciliter le développement des savoir-faire et des compétences de la main-d'œuvre.

10. En termes de mesures pour le marché du travail, la stratégie de l'OCDE a pour fil conducteur la nécessité d'améliorer la flexibilité de ce marché afin de réduire un chômage élevé et persistant, tout en renforçant le système de protection sociale et les autres politiques d'activation afin de faciliter les retours à l'emploi. La stratégie souligne que les politiques actives pour l'emploi favorisant l'incitation sont plus efficaces que les mesures passives de garantie des ressources, qui peuvent freiner les initiatives.

11. Dans ce contexte, il s'avère qu'en Europe un consensus est possible entre les responsables politiques et les partenaires sociaux sur une flexibilité respectueuse de l'équilibre entre les exigences du marché et les besoins de protection sociale des travailleurs (ce qui est l'essence même du débat dit de flexicurité). La rapporteuse rappelle sur ce point qu'il est important d'appliquer, lors de la discussion des outils de flexicurité, ce que l'on appelle le «principe de bonne foi» afin que les entreprises puissent s'adapter sans que la protection sociale des travailleurs ne soit en recul.

12. L'inclusion sociale est non seulement un objectif de politique sociale dans le cadre des droits humains, mais en prévenant la criminalité elle a des conséquences économiques positives. La rapporteuse souhaite également souligner le rôle essentiel des partenaires sociaux. Ils sont idéalement placés pour définir de nouvelles modalités de travail. Maintes solutions liées à l'amélioration de la flexibilité et de la sécurité au travail sont à rechercher au niveau de l'entreprise ou du secteur d'activité et dépendent, en grande partie, d'une bonne coopération entre les salariés et les employeurs. Les discussions ne seront pas faciles et le soutien sans réserve des partenaires sociaux est vital. Une contribution commune de leur part sur la question de la flexicurité serait une avancée très importante dans la quête d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité qui est celle de l'Europe.

13. Enfin, la rapporteuse souscrit à la conclusion générale de l'étude de l'OCDE selon laquelle des politiques nationales bien conçues aident grandement à accroître les effets positifs de la mondialisation, tout en s'attaquant aux problèmes d'adaptation et d'inégalité. De telles politiques contribueraient en outre à renforcer le soutien de l'opinion publique aux politiques d'investissement et à une liberté accrue des échanges commerciaux, ainsi qu'à promouvoir le sentiment que la mondialisation est une chance pour tous.

Combattre la discrimination sur le marché du travail

14. La rapporteuse se félicite de ce que les marchés du travail de l'OCDE ont connu une amélioration notable au cours de la dernière décennie. Le taux de chômage moyen des pays de l'OCDE est tombé à 5,6 % en 2007, soit son niveau le plus bas depuis 1980. L'emploi a aussi progressé de manière significative et, en moyenne, les deux tiers de la population en âge de travailler disposent maintenant d'un travail, ce qui n'avait jamais été le cas depuis la guerre.

15. Ces chiffres, aussi bons soient-ils, ne doivent pas nous amener à relâcher nos efforts. La situation du marché du travail reste difficile pour certaines catégories, et les menaces qui pèsent sur l'économie mondiale sont de plus en plus préoccupantes, et pourraient avoir des effets négatifs sur l'emploi. Si l'on regarde au-delà du ralentissement cyclique actuel, la principale difficulté pour les marchés du travail des pays de l'OCDE consiste à améliorer le niveau de vie dans le contexte du vieillissement de la population.

16. Le vieillissement de la population doit être envisagé comme offrant des opportunités d'emploi: les systèmes de santé et de protection sociale notamment ouvrent la porte à l'emploi, autant aux professions les plus sophistiquées qu'à celles qui requièrent des compétences de base dont la population a besoin.

17. La Stratégie révisée de l'OCDE pour l'emploi offre un cadre politique global pour stimuler l'emploi et les revenus. Elle insiste sur le fait qu'aider les travailleurs potentiels, appartenant à des catégories sous-représentées, à trouver un emploi est un objectif prioritaire. Dans de nombreux pays, les femmes, les jeunes, les seniors ou les personnes handicapées ont des taux d'emploi relativement faibles. Pourtant, l'aide à la recherche d'emploi est insuffisante. Des efforts importants sont aussi nécessaires pour garantir à tous l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi. Dans de nombreux pays de l'OCDE, le développement du marché de l'emploi au cours des vingt dernières années s'explique par une augmentation de la proportion des personnes exerçant un emploi précaire et/ou peu rémunéré, d'où l'importance de l'adoption généralisée des codes de «bonne gouvernance».

18. La rapporteuse est convaincue que les actions visant à augmenter la participation de la main-d'œuvre n'auront qu'un succès limité si elles ne s'accompagnent pas d'une demande de main-d'œuvre au sein des groupes sous-représentés. Promouvoir l'égalité des chances sur le marché du travail nécessite un investissement à long terme dans l'éducation et la formation, ainsi qu'une politique active pour l'accès à des emplois productifs et gratifiants.

19. La lutte contre la discrimination sur le marché du travail doit aussi aller au-delà de la répression des comportements indésirables et de l'indemnisation des victimes. Elle nécessite en outre des actions visant à promouvoir les changements culturels et à redéfinir les pratiques socialement acceptables. Premièrement, l'adoption de lois simples et consolidées et l'élaboration de codes de conduite et de codes de «bonne gouvernance» peuvent aider les employeurs à éviter toute action discriminatoire. De façon peut-être plus importante encore, les gouvernements peuvent mettre en place des programmes incitatifs visant à susciter les comportements vertueux, tels que des labels pour les pratiques non discriminatoires et des mesures d'incitation financière pour les actions positives spécifiques.

Commission chargée du rapport: commission des questions économiques et du développement (Doc. 11687).

Commission saisie pour contribution: commission des questions sociales, de la santé et de la famille.

Renvoi en commission: mandat permanent.

Contribution approuvée par la commission le 15 septembre 2008.

Voir [Résolution 1629](#) (33^e séance, 1^{er} octobre 2008).